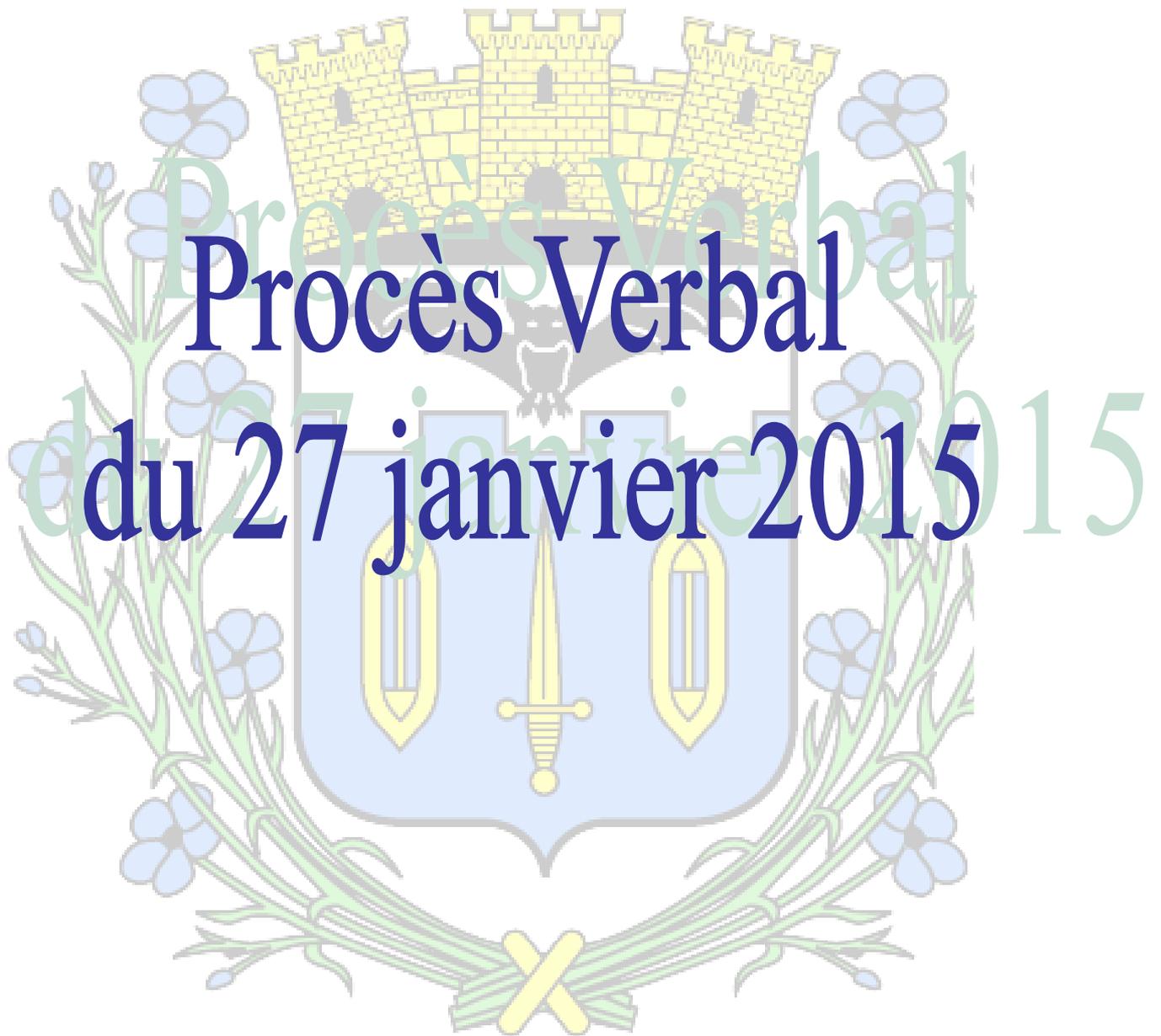


# CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL



# Procès Verbal

## du 27 janvier 2015

**Mairie de LOUVERNE**

Le mardi 27 janvier 2015 à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOISBOUVIER.

**Présents** : Alain BOISBOUVIER, ~~Sylvie VIELLE~~, Eric COUANON, Christiane CHARTIER, Dominique ANGOT, Nelly COURCELLE, ~~Guy TOQUET~~, Céline BOUSSARD, Gilbert HOUDAYER, Françoise RIOULT, Marie-Françoise LEFEUVRE, Marie-Christine DULUC, ~~Jean-Louis DÉSSERT~~, Brice THOMMERET, ~~Hervé FLEURY~~, Didier PERICHET, Isabelle VIELLE, Béatrice BOUVET, ~~Patrick PAVARD~~, ~~Josiane MAULAVÉ~~, Fabienne RAFFIER, François HEURTEBIZE, Sandra GARNIER, Karine TITREN, Emmanuel BROCHARD, Stéphane THOMAS, Guillaume LEROY.

**Excusés** : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Jean-Louis DÉSSERT, Hervé FLEURY, Patrick PAVARD, Josiane MAULAVÉ.

**Absents** :

**Pouvoirs** : Sylvie VIELLE à Nelly COURCELLE  
Guy TOQUET à Alain BOISBOUVIER  
Jean-Louis DÉSSERT à Eric COUANON

**Secrétaire de séance** : Béatrice BOUVET

*En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur FIAULT, Directeur général des services.*

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

## **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Alain BOISBOUVIER rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

**Réalisation d'emprunt** : Néant

**Marchés et accords-cadres** : Néant

**Louage de choses** : Néant

**Contrats d'assurance & acceptation règlement** : 5

- Arrêté 2014-018 – contrat VILLASSUR 2 N°4099 Groupama – 15 740,78 €
- Arrêté 2014-019 – contrat Groupama "Maison de santé" 609,27 €
- Arrêté 2014-001 – contrat Groupama "Assainissement " 2 198,80 €
- Arrêté 2014-021 – contrat Groupama "matériel service techniques" 3 624,97 €
- Arrêté 2015-001 – indemnité sinistre du 31-01-2014 – 581,80 €

**Aliénation de gré à gré de biens mobiliers** : Néant

## Droit de Prémption Urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite à donnée
30-12-2014	Habitation	5, rue Lafayette	AH 54	500 m <sup>2</sup>	RENONCIATION
07-01-2015	Habitation	La Pouplinière	ZE 79 ZE 82	9 316 m <sup>2</sup> 1 371 m <sup>2</sup>	RENONCIATION
15-01-2015	Habitation	5, rue de Beauregard	AH 271	701 m <sup>2</sup>	RENONCIATION
16-01-2015	Habitation	20, rue Alain Fournier	AB 114	498 m <sup>2</sup>	RENONCIATION
16-01-2015	Habitation	3, rue de Bruxelles	AH 153	631 m <sup>2</sup>	RENONCIATION

**Lignes de trésorerie** : Néant

**Virements de crédits** : 1

- Virement de crédit du budget assainissement au budget principal - 1 395 €

## **OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CRÉDIT DES ÉCOLES 2015**

Exposé de Nelly COURCELLE

Sur avis conforme de votre commission "finances" réunie le 20 janvier 2015 ;

**Il vous est proposé après avoir délibéré ;**

- **DE PORTER** le crédit alloué aux écoles pour les fournitures scolaires à **29,78 € par élève** pour l'année 2015 ; la subvention étant calculée en fonction du nombre d'élèves pris en compte pour la ventilation des crédits à la dernière rentrée scolaire, chaque école disposera donc de :

**PUBLIQUE** Maternelle 4 020,30 € (pour 135 élèves) + reliquat 2014  
Primaire 6 134,68 € (pour 206 élèves) + reliquat 2014

**PRIVEE** Maternelle 1 667,68 € (pour 56 élèves) + reliquat 2014  
Primaire 3 007,78 € (pour 101 élèves) + reliquat 2014

**Soit un total de : 14 830,44 € (pour 498 élèves) + reliquat 2014**

- **DE PORTER le crédit complémentaire** par classe pour permettre le renouvellement régulier des livres, matériel pédagogique et de loisirs à :

**287,45 €** par classe maternelle

**239,67 €** par classe primaire

soit par école :

**PUBLIQUE** Maternelle 1 437,25 € (pour 5 classes)  
Primaire 1 917,36 € (pour 8 classes)

**PRIVEE** Maternelle 1 149,80 € (pour 4 classes)  
Primaire 1 438,02 € (pour 6 classes)

**Soit un total de : 2 587,05 € (pour 9 classes maternelles)  
3 355,38 € (pour 14 classes primaires)**

- **DE FIXER à 7,06 € par élève** la participation de la commune aux dépenses de photocopies des écoles publiques soit **2 407,46 €** + reliquat 2014.

- **D'INSCRIRE** un crédit complémentaire d'une somme de **23,76 € par élève** pour la maintenance du mobilier et du matériel soit :

<b>PUBLIQUE</b>	Maternelle	3 207,60 €	+ reliquat 2014
	Primaire	4 894,56 €	+ reliquat 2014
<b>PRIVEE</b>	Maternelle	1 330,56 €	+ reliquat 2014
	Primaire	2 399,72 €	+ reliquat 2014

Pour les écoles privées ces montants sont inscrits au compte 65748 du budget de fonctionnement et versés à l'OGEC sur production des justificatifs des dépenses correspondantes.

Il est convenu que ce crédit complémentaire dit "crédit investissement" participera à hauteur de 50 % au coût du renouvellement du matériel informatique et multimédia (*audio, image, vidéo, TBI, etc...*) des écoles.

- **D'INSCRIRE** au titre des classes transplantées une somme de :

<b>PUBLIQUE</b>	14 090,12 €	+ reliquat 2014
<b>PRIVEE</b>	6 487,24 €	+ reliquat 2014

Ces crédits "classes transplantées" pourront être utilisés par chacune des écoles pour des activités ou des matériels d'éveil.

Les crédits classes transplantées pour les enfants des écoles privées seront versés sous forme de subvention à l'A.P.E.L. (article 65748) sur production des justificatifs des dépenses correspondantes

- **DE CONVENIR** que la participation communale aux charges de fonctionnement de l'école Ste Marie sous contrat d'association sera calculée dès parution de l'Indice INSEE de décembre 2014 et versée à l'OGEC conformément aux dispositions de la convention dont le renouvellement a été autorisé par délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2009 et celles de la délibération du 28 janvier 2010 (*portant sur les modalités de versement du solde du forfait*).

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**Patrick PAVARD prend place au sein de l'assemblée à 20h45.**

## **OBJET : FINANCES COMMUNALES – RÉSULTATS 2014**

Il est demandé au Conseil municipal **DE PRENDRE ACTE** de la communication qui lui est faite par Gilbert HOUDAYER, adjoint délégué aux finances, des résultats prévisionnels 2014 de chacun des budgets de la commune, lesquels sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

### **I. Commune**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 685,46	101 232,10		101 232,10	11 685,46
Opérations de l'exercice	3 077 497,62	4 201 085,72	1 444 860,55	1 579 526,26	4 522 358,17	5 780 611,98
<b>TOTAUX</b>	<b>3 077 497,62</b>	<b>4 212 771,18</b>	<b>1 546 092,65</b>	<b>1 579 526,26</b>	<b>4 623 590,27</b>	<b>5 792 297,44</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 135 273,56</b>		<b>33 433,61</b>		<b>1 168 707,17</b>

Restes à réaliser			608 064,57	420 225,93	608 064,57	420 225,93
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 135 273,56</b>	<b>608 064,57</b>	<b>453 659,54</b>	<b>608 064,57</b>	<b>1 588 933,10</b>
		<b>1 135 273,56</b>	<b>154 405,03</b>			<b>980 868,53</b>

## II. Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		82 399,76	186 048,27		186 048,27	82 399,76
Opérations de l'exercice	327 661,43	260 739,10	136 831,56	345 249,25	464 492,99	605 988,35
<b>TOTAUX</b>	<b>327 661,43</b>	<b>343 138,86</b>	<b>322 879,83</b>	<b>345 249,25</b>	<b>650 541,26</b>	<b>688 388,11</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>15 477,43</b>		<b>22 369,42</b>	<b>0,00</b>	<b>37 846,85</b>
Restes à réaliser			16 426,07	27 546,25	16 426,07	27 546,25
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>15 477,43</b>	<b>16 426,07</b>	<b>49 915,67</b>	<b>16 426,07</b>	<b>65 393,10</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>15 477,43</b>		<b>33 489,60</b>		<b>48 967,03</b>

## III. Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 402 731,90			0,00	1 402 731,90
Opérations de l'exercice	1 710 353,91	1 720 030,34	889 965,79		2 600 319,70	1 720 030,34
<b>TOTAUX</b>	<b>1 710 353,91</b>	<b>3 122 762,24</b>	<b>889 965,79</b>	<b>0,00</b>	<b>2 600 319,70</b>	<b>3 122 762,24</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 412 408,33</b>	<b>889 965,79</b>			<b>522 442,54</b>
Restes à réaliser	924 017,02	645 016,62			924 017,02	645 016,62
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>924 017,02</b>	<b>2 057 424,95</b>	<b>889 965,79</b>	<b>0,00</b>	<b>924 017,02</b>	<b>1 167 459,16</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 133 407,93</b>	<b>889 965,79</b>			<b>243 442,14</b>

## IV. Maison de santé

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 201,11	60 479,59		60 479,59	4 201,11
Opérations de l'exercice	84 054,85	79 855,43	104 136,72	103 543,71	188 191,57	183 399,14
<b>TOTAUX</b>	<b>84 054,85</b>	<b>84 056,54</b>	<b>164 616,31</b>	<b>103 543,71</b>	<b>248 671,16</b>	<b>187 600,25</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1,69</b>	<b>61 072,60</b>		<b>61 070,91</b>	
Restes à réaliser			4 375,00	60 000,00	4 375,00	60 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1,69</b>	<b>65 447,60</b>	<b>60 000,00</b>	<b>65 445,91</b>	<b>60 000,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1,69</b>	<b>5 447,60</b>		<b>5 445,91</b>	

## V. Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	excédent	déficit	Excédent	ou déficit	excédent
Résultats reportés		4 490,70	10 691,86		10 691,86	4 490,70
Opérations de l'exercice	9 391,65	12 307,86	14 918,56	26 454,02	24 310,21	38 761,88
<b>TOTAUX</b>	<b>9 391,65</b>	<b>16 798,56</b>	<b>25 610,42</b>	<b>26 454,02</b>	<b>35 002,07</b>	<b>43 252,58</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>7 406,91</b>		<b>843,60</b>		<b>8 250,51</b>
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>7 406,91</b>	<b>0,00</b>	<b>843,60</b>	<b>0,00</b>	<b>8 250,51</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 406,91</b>		<b>843,60</b>		<b>8 250,51</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE QUI LUI A ÉTÉ FAITE DES RÉSULTATS 2014 DES BUDGETS COMMUNAUX.

### **OBJET : FINANCES COMMUNALES – VOTE DES SUBVENTIONS 2015**

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Sur propositions de vos commissions "Affaires sportives & Finances",

**Il vous est proposé ;**

↳ **D'ATTRIBUER** les subventions 2015 selon les propositions figurant dans le tableau ci-dessous

<b>I - ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
. Amicale Laique Modern Jazz		
. Arc en Ciel Gymnastique	1 809,00	
. Arc en Ciel Gymnastique (championnat régional)	444,00	
. Arc en Ciel Gymnastique ( <b>aide à la formation</b> )	4 102,00	
. Arc en Ciel GRS	1 689,00	
. Arc en Ciel GRS (championnat régional)	444,00	
. Basket Club	1 168,00	
. Basket Club (championnat régional)	444,00	
. Basket Club ( <b>aide à la formation</b> à compter de 2009)	7 657,00	
. Ecole Long Hô	214,00	
. Ecole Long Hô ( <b>aide à la formation</b> )	547,00	
. Evi'danse	2 310,00	
. Groupement d'employeurs sportif (G.E.S.L.)	9 864,00	
. La plume Louvernéenne	390,00	
. La plume Louvernéenne ( <b>aide à la formation</b> )	1 367,00	
. Louverné Running	26,00	
. Louverné Sports	2 619,00	
. Louverné Sports ( <b>aide à la formation</b> )	9 845,00	
. Louverné Sports (championnats régionaux)	1 888,00	dont 1 000 € au titre de l'accession en DH
. Louverné Sports (traçage des terrains)	2 383,00	
. Team VTT	167,00	
. Tennis Club	882,00	
. Tennis Club (Championnat régional)	444,00	
. Tennis Club ( <b>aide à la formation</b> )	7 384,00	
. Tennis de Table	632,00	
. Tennis de Table ( <b>aide à la formation</b> )	4 923,00	

. Fonds de soutien annuel projets sportifs & culturels	1 500,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>65 142,00</b>	
<i>Inscription budgétaire</i>	<i>65 500,00</i>	
<b>II - ASSOCIATIONS COMMUNALES DIVERSES</b>		
. Arc en Ciel Musique	400,00	
. Association Familles Rurales (ordinaire)	262,00	
. Club de la Bonne Entente	229,00	
. Comité d'animation Feu d'Artifice	2 173,00	
. Comité d'animation Ordinaire	972,00	
. Comité de Jumelage	885,00	
. Comité de Jumelage (exceptionnelle)	0,00	
. Comité de Jumelage (Europa Festival)	0,00	
. Così Cantano Tutti	209,00	
. Musica Fidelio	209,00	
. Donneurs de sang bénévoles de Louverné/La Chapelle Anthenaïse	63,00	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 402,00</b>	
<b>III - AUTRES ASSOCIATIONS</b>		
. Anciens combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	45,00	
. Croix d'Or	63,00	
. Croix Rouge	63,00	
. Lutte contre le Cancer	63,00	
. Mayenne Nature Environnement (MNE)	105,00	
. Prévention routière	83,00	
. Provision pour subventions exceptionnelles	2 222,00	
. Société protectrice des animaux (SPA)	177,00	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 821,00</b>	
<b>TOTAL (II) + (III)</b>	<b>8 223,00</b>	
<i>Inscription budgétaire</i>	<i>9 000,00</i>	
<b>CUMUL Attributions (1)</b>	<b>73 365,00</b>	
<b>CUMUL inscriptions budgétaires (1)</b>	<b>74 500,00</b>	
<b>APEL/OGEC (provision en attente compte de fonctionnement)</b>	<b>120 000,00</b>	
<b>Dont APEL pour classes transplantées</b>	<b>15 332,00</b>	
<b>TOTAL (article 65748)</b>	<b>194 500,00</b>	
<b>C.C.A.S. (article 65736)</b>	<b>14 200,00</b>	

(1) hors subventions APEL/OGEC

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

## **OBJET : FINANCES COMMUNALES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014**

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

### **I. Contexte général**

#### **A) Situation globale environnement économique**

**Dans une zone Euro perdue dans la stagnation avec une faiblesse de sa croissance et un risque de déflation, la France a enregistré un rebond à court terme de sa croissance qui conserve néanmoins une faiblesse structurelle.**

L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement logement a continué sa chute.

Les mesures fiscales en faveur des entreprises (*CICE, Pacte de responsabilité...*) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance. L'idée sous-jacente est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

Les conditions de crédit se sont détendues et on voit les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont particulièrement bas.

Ainsi, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint par le manque de confiance et la dégradation des perspectives.

Si les risques portant sur la croissance française sont baissiers, deux facteurs semblent potentiellement positifs :

Le premier est la dépréciation de l'euro qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises.

Le deuxième est la baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés et pourrait apporter un soutien à l'activité.

Difficile consolidation budgétaire, après le dérapage du déficit en 2014 (*4,4% du PIB contre 3,8% prévu*), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21Md€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (*en pourcentage du PIB*). Du fait d'une prévision de croissance plus faible (*0,5% vs 1% prévu par le gouvernement*), il est anticipé un déficit légèrement supérieur pour 2015.

### **Principales mesures relatives aux collectivités locales**

La contribution des collectivités à la réduction des déficits publics est sans conteste sévère avec l'amputation de la DGF de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et de 3,67milliards sur la seule année 2015 touche toutes les collectivités, cette réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017.

Pour les plus fragiles, les baisses seront certes atténuées par la poursuite de la montée en puissance de la péréquation. Les crédits des dotations de péréquation intégrées à la DGF (DSU, DSR, DNP) augmenteront de plus de 8,5% et seront crédités de 327 millions d'euros suite à l'amendement adopté pour les bonifier. Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) progressera significativement.

**Ajustement du taux de remboursement de FCTVA**

Le taux de FCTVA passe de 15,761% à 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. *Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.*

Traditionnellement, l'état augmentait au moins d'un montant équivalent de l'inflation ce qu'il versait chaque année aux collectivités, l'effort demandé et la prise en comptes de nouvelles charges transférées imposeront aux collectivités territoriales des choix délicats en termes de maîtrises des charges voire de réduction des investissements

### **B) Fiscalité privée**

Avec la suppression de la première tranche d'imposition sur le revenu et l'aménagement du bas de barème, la loi de finances 2015 poursuit et renforce, pour un plus grand nombre de contribuables, la baisse de l'impôt sur le revenu initiée en 2014 avec la réduction d'impôts pour les ménages modestes.

### **C) La revalorisation des bases**

La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée, à l'identique de celle de 2014, à **0,9%** (applicables aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises).

Ainsi, en maintenant les taux d'imposition à leur niveau 2014, les collectivités pourraient disposer de ressources équivalentes (en euros constants).

## D) Evolution PIB, inflation et consommation

### 1 - Produit intérieur brut

*L'acquis de croissance annuelle serait de +0,7 % mi-2015*

Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance française a rebondi au T3-2014 (+0,3%T/T), selon l'INSEE, le PIB aurait repris 0,1% au quatrième trimestre, puis progresserait de 0,3% au premier semestre. "Mi-2015, l'acquis de croissance annuelle du PIB serait de +0,7%, après trois années très ternes (+0,4% en 2012, 2013 et 2014)".

La prudence dans les perspectives de croissance demeure toujours de mise.

### 2 - Inflation

*L'inflation resterait très faible d'ici mi-2015*

En novembre 2014, les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % sur un an. L'inflation d'ensemble serait quasi nulle d'ici mi-2015. Les effets de la hausse de la TVA au 1er janvier 2014 cesseraient en effet d'être visibles dans le glissement annuel des prix. La baisse du cours du pétrole serait en partie compensée par l'augmentation des taxes sur le carburant et le gaz et par la revalorisation du tarif de l'électricité ; l'inflation énergétique resterait négative d'ici mi-2015.

### 3 - Consommation privée

*La consommation des ménages serait en ligne avec leur pouvoir d'achat*

Au total, de mi-2014 à mi-2015, la consommation des ménages progresserait de 1,0 %, un peu inférieure à la progression de leur pouvoir d'achat (+1,3 %), et le taux d'épargne des ménages serait donc mi-2015 de 16,0 %, légèrement supérieure à son niveau de fin 2014 (15,7 %).

Par trimestre, le profil du taux d'épargne serait plus heurté, d'une part du fait des dépenses de chauffage, d'autre part pour lisser les à-coups de l'impôt sur le revenu. (Source INSEE)

## II - Les tendances des finances locales

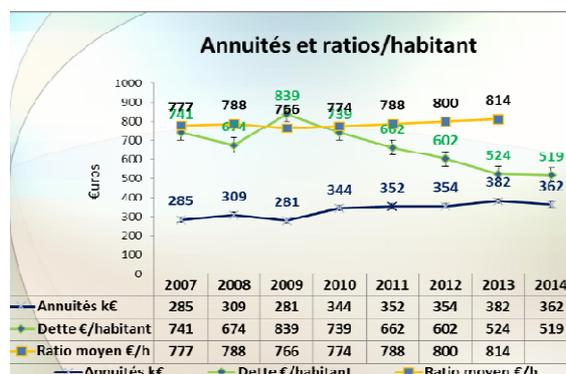
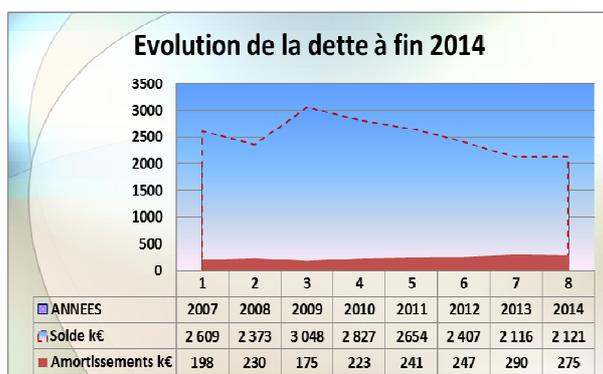
### Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

#### - Synthèse DGI 2007/2013 et comparaisons avec la strate de population

Sources DGI								
Les Comptes des Communes								
- données BPS exprimées en euros -								
Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)								
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice :	Louverné		3 993		4 039		Communes de 3500 à 5 000 habitants	
	Montants	Par habitant	Moyenne nationale	53	Région			
ts	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 013	2 013
<b>Opérations de Fonctionnement</b>								
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A</b>	<b>3 288</b>	<b>3 510</b>	<b>823</b>	<b>869</b>	<b>997</b>	<b>1 027</b>	<b>977</b>	<b>958</b>
dont : Impôts Locaux	1 249	1 327	313	329	387	407	377	374
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>117</b>	<b>146</b>	<b>29</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>44</b>	<b>33</b>
Dotation globale de fonctionnement	680	689	170	171	192	192	187	212
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B</b>	<b>2 569</b>	<b>2 948</b>	<b>643</b>	<b>730</b>	<b>851</b>	<b>891</b>	<b>821</b>	<b>774</b>
dont : <b>Charges de personnel</b>	<b>1 362</b>	<b>1 450</b>	<b>341</b>	<b>359</b>	<b>398</b>	<b>413</b>	<b>385</b>	<b>333</b>
Achats et charges externes	738	852	185	211	231	242	221	207
<b>Charges financières</b>	<b>104</b>	<b>82</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>28</b>
Subventions versées	172	196	43	49	54	56	43	55
<b>RESULTAT COMPTABLE = A - B = R</b>	<b>718</b>	<b>563</b>	<b>180</b>	<b>139</b>	<b>145</b>	<b>136</b>	<b>157</b>	<b>184</b>
<b>Opérations d'investissement</b>								
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C</b>	<b>1 526</b>	<b>1 202</b>	<b>382</b>	<b>298</b>	<b>464</b>	<b>475</b>	<b>634</b>	<b>572</b>
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées		0	0	0	93	91	115	109
Subventions reçues	277	65	69	16	71	68	19	49
FCTVA	192	130	48	32	37	39	63	49
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D</b>	<b>1 291</b>	<b>1 976</b>	<b>323</b>	<b>489</b>	<b>455</b>	<b>488</b>	<b>558</b>	<b>564</b>
dont : <b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 034</b>	<b>1 619</b>	<b>259</b>	<b>401</b>	<b>341</b>	<b>375</b>	<b>490</b>	<b>428</b>
<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	<b>238</b>	<b>252</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>56</b>	<b>78</b>
<b>Elements de Fiscalité</b>								
<b>Produits des impôts locaux</b>	<b>1 249</b>	<b>1 327</b>	<b>313</b>	<b>329</b>	<b>387</b>	<b>407</b>	<b>377</b>	<b>374</b>
<b>Potentiel Fiscal</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>
<b>Taxe d'habitation (y compris THLV)</b>	<b>513</b>	<b>537</b>	<b>128</b>	<b>133</b>	<b>167</b>	<b>176</b>	<b>151</b>	<b>170</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>670</b>	<b>721</b>	<b>168</b>	<b>179</b>	<b>203</b>	<b>213</b>	<b>211</b>	<b>181</b>
Foncier non bâti	66	66	16	16	11	11	14	18
<b>Autofinancement</b>								
Excédent brut de fonctionnement	879	739	220	183	208	204	250	252
<b>Capacité d'autofinancement = CAF</b>	<b>795</b>	<b>668</b>	<b>199</b>	<b>165</b>	<b>181</b>	<b>177</b>	<b>205</b>	<b>230</b>
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	557	417	139	103	105	100	150	152
<b>Endettement</b>								
Encours de la dette au 31/12/N	2 409	2 117	603	524	800	814	823	740
Annuité de la dette	342	334	86	83	105	106	96	105

### III. Point sur notre endettement

- l'encours de la dette Budget Principal. Tableau des encours, amortissements et annuités.



L'encours au 31/12/2014 est de 2 121 080€, l'annuité passera de 361 912€ en 2014 à 367 951€ en 2015.

Le risque de Taux est nul, puisque les taux retenus sont fixes et variables CAPÉS.

Une capacité de désendettement (*encours de la dette/épargne brute*) de 1,64 année voire 2,59 années (*hors exceptionnels*)

Nous enregistrons dès 2010 une dette/habitant inférieure à celle de notre strate de population. Si nous comparons notre dette/habitant (519€) à l'endettement moyen/habitant (814€) de notre strate, nous pouvons présumer d'une capacité nouvelle d'endettement de 1 200 k€.

### IV. Point sur notre fiscalité

BUDGET PRIMITIF 2015							
Evolution prévisionnelle de la matière imposable de 2014 à 2015							
(avant notification des bases)							
Nature de la Taxe	Bases 2014 imposées (1)	Variations nominales (Evolution des bases) (2)	Variations physiques (3)	2015 (1) + (2) + (3)	produit correspondant à taux constants	Variation du produit de BP à BP (part communale)	Part de chaque taxe
TAXE D'HABITATION	4 036 189	36 326	40 362	4 112 877 1,90%	562 230 13,67%	5 998	36,97
TAXE FONCIERE (*) SUR LE BATI	4 466 349	40 197	44 663	4 551 210 1,90%	890 672 19,57%	33 310	58,57
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	180 149	1 621	0	181 770 0,90%	67 837 37,32%	2 975	4,46
<b>CUMULS</b>	<b>8 682 687</b>	<b>78 144</b>	<b>85 025</b>	<b>8 845 857</b>	<b>1 520 739</b>	<b>42 283</b> 2,86%	
modifié le 06/03/2014	(1)	évaluation					
	(2)	0,90%					
	(3)	TH :	1,00%				
	(3)	FB :	1,00%				
	(3)	FNB :	0,00%				

Pas d'augmentation de taux d'imposition depuis 4 ans.

Après avoir subi une première baisse (24k€) de la DGF en 2014, l'effort demandé en 2015 à notre collectivité sera supérieur de 61 k€ marquant ainsi une réduction de la ligne de dotation de 85 k€ (2015/2013).

Le développement de la Zone Autoroutière, avec l'arrivée des investisseurs significatifs (*BRIDOR et HENRIELA entre autres*), nous permet de recevoir de nouvelles capacités financières (TF bâti) en complément de la progression des ressources des taxes d'habitation ces nouveaux produits compenseront l'effort demandé par l'état tout en nous apportant des ressources supplémentaires.

## V. Synthèse 2011/2014 et projection 2015

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2015						
DEPENSES & RECETTES COURANTES						
Libellé	Réalisé 2012	Réalisations 2013	Prévisions BP 2014	Prévisions totales 2014	Réalisations 2014	Prévisions BP 2015
<b>A) RECETTES</b>						
Remboursement charges personnel	45 618	64 877	75 000	105 000	104 989	55 000
Produit des services et ventes (hors produits exceptionnels)	425 430	420 639	406 000	428 230	441 950	435 000
Contribution directes Louvermé	1 249 224	1 327 143	1 443 000	1 492 956	1 506 978	1 520 700
Autres contributions	491 378	520 276	536 400	531 900	534 713	531 700
Dotations et subventions	959 172	983 372	950 000	1 007 401	1 008 299	921 800
Revenus des immeubles	91 459	102 610	102 000	112 000	120 127	112 000
Produits exceptionnels et financiers	22 741	14 458		1 600	13 994	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 285 022</b>	<b>3 433 375</b>	<b>3 512 400</b>	<b>3 679 087</b>	<b>3 731 050</b>	<b>3 576 200</b>
<b>B) DEPENSES</b>						
Achat	438 561	437 275	450 000	472 200	443 708	451 000
Services extérieurs	187 588	300 202	250 000	312 300	287 715	293 000
Autres services extérieurs	112 297	114 747	117 000	120 490	113 598	116 000
Impôts et taxes	9 695	10 472	12 000	12 000	10 793	12 000
Charges du personnel	1 407 748	1 514 952	1 609 300	1 671 600	1 668 812	1 710 000
Remboursement taxe Jeunes Agriculteurs	9	58	100	100	58	100
Autres charges de gestion courante	271 641	302 557	318 000	326 300	297 016	318 900
Charges exception	1 044	2 314	2 000	2 000	12 027	2 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 428 583</b>	<b>2 682 577</b>	<b>2 758 400</b>	<b>2 916 990</b>	<b>2 833 727</b>	<b>2 903 000</b>
Intérêts	104 065	82 315	81 869	81 869	77 084	81 235
Capital de la dette	247 184	260 725	275 353	275 353	275 353	285 510
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 779 832</b>	<b>3 025 617</b>	<b>3 115 622</b>	<b>3 274 212</b>	<b>3 186 164</b>	<b>3 269 745</b>
<b>Autofinancement net des investissements (recettes moins dépenses) (I)</b>	<b>505 190</b>	<b>407 758</b>	<b>396 778</b>	<b>404 875</b>	<b>544 886</b>	<b>306 455</b>
<b>C) RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>						
Lotissement			263 187	370 147	370 147	150 000
Travaux en régie	44 000		100 000	100 000	99 888	32 000
Dépenses imprévues			101 728	145 450		102 000
<b>TOTAL RECETTES EXCEPTIONNELLES (II)</b>	<b>44 000</b>	<b>0</b>	<b>261 459</b>	<b>324 697</b>	<b>470 035</b>	<b>80 000</b>
<b>Autofinancement apparent (I) + (II)</b>	<b>549 190</b>	<b>407 758</b>	<b>658 237</b>	<b>729 572</b>	<b>1 014 921</b>	<b>386 455</b>

### BP 2015 :

**Les prévisions de Recettes** de 3 576k€ sont plus modestes que celles de réalisées en 2014 (-4,15%) et légèrement supérieures de 1,8% au BP 2014 ; elles prennent en considération, pour les ressources fiscales, la valorisation des bases de 0,90 % et physiques de 1 %, peu de progression de la population, elles profitent du développement économique de la Zone Autoroutière (TF Bâti) tout en prévoyant une modeste progression des services à la population. Avant frais financiers.

**Les prévisions de Dépenses** de 2 984k€ sont supérieures de 5,7% aux prévisions BP 2014 avec poursuite de la maîtrise des charges et accompagnement financier maintenu des associations (subventions) tout en maintenant et assurant les activités engagées (Médiathèque et jeunesse NAP), le coût de ces TAP serait atténué par le fond d'amorçage de 25k€ (50€ par enfant) qui serait reconduit et les aides espérées de la CAF (0,50€/heure-enfant).

**Frais financiers** identiques au BP 2014 en raison du niveau d'endettement maintenu par la réalisation d'un nouveau financement de 280k€ en 2014, correspondant pratiquement à l'amortissement de la dette la même année.

**L'Autofinancement net** prévisionnel des investissements établi à 306 K€, plus faible que celui du BP 2014 de 91k€(-22,92%) enregistrant ainsi 1,8% de progression des ressources et 4,83% de charges.

Les **recettes exceptionnelles** de 80 k€ (150 k€ provenant du budget lotissement et 32k€ de travaux immobilisés tout en finançant des travaux imprévus de 102k€) permettent de dégager un Autofinancement total apparent de 384 k€ plus modeste que le BP 2014 qui faisait état de recettes exceptionnelles cumulées sur le même exercice.

## **VI - Projets 2015**

Le projet 2015 fait apparaître :

Un Autofinancement prévisionnel apparent de 386k€ repris dans le tableau Investissement ci-dessous.

<b>2015</b>	
<b>I - Dépenses d'investissements nouveaux et à reprendre</b>	
Zone verte-réserve	600 000
Divers voiries sécurité rue	80 000
Rénovation Centre bourg	584 000
Aires de quartier 2014	45 000
Atelier divers et Matériel	120 000
Divers Bâtiments 2015 (Salle PDC)	200 000
Subvention d'équipement personnes privées	10 000
Groupe scolaire requalification	430 000
Extension réaménagement mairie	350 000
Imprévus et Divers	16 810
Travaux en régie	32 000
<b>CUMULS I</b>	<b>2 467 810</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>608 064</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 075 874</b>
<b>II - Recettes d'investissements nouveaux et à reprendre</b>	
Affectation Résultats 2014 +/-report (1 135 273+33 434)	1 168 706
FCTVA	78 400
TLE et TA (après reversement 40 000€ à AGGLO)	80 000
Vente Immeubles (terrains Niolerie et Pouplinière au Budget Loti)	73 305
Zone verte {(Fonds de compensation LGV 145k€)+ (CTU 150k€)}	295 000
Groupe scolaire	80 000
Fonds de concours Agglo	33 782
Emprunt	460 000
<b>Autofinancement prévisionnel 2015</b>	<b>386 455</b>
<b>CUMULS II</b>	<b>2 655 648</b>
<b>Recettes engagées</b>	<b>420 226</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 075 874</b>

L'affectation des résultats significatifs 2014, l'autofinancement apparent prévisionnel prudent 2015 et le recours à l'endettement à hauteur de 460 k€, permettent de financer notre programme d'investissement de l'exercice.

Les crédits inscrits pour le financement de l'extension de la mairie et la requalification du groupe scolaire ont été faits sur les bases de l'estimation prévisionnelle stade de consultation « maîtrise d'œuvre ».

Ils feront l'objet d'un ajustement lors de la validation du coût prévisionnel stade projet.

Le financement de cet ajustement sera assuré par des reversements attendus du budget annexe lotissement.

Ce programme retient les besoins matériels, l'aménagement des sols sportifs salle Pierre de Coubertin, l'acquisition de propriétés dans la prévision de rénovation du centre bourg, l'extension de la mairie, la réhabilitation et extension du Groupe scolaire et l'aménagement de la zone verte qui jouxte le lotissement du Cormier, en cours de commercialisation.

Nous équilibrons notre budget général grâce à un report de résultat significatif 2014 et un autofinancement prudentiel tout en maintenant la participation du contribuable à la seule progression des bases imposables et en maintenant à l'identique les taux TH TFB et TFNB, c'est-à-dire sans augmenter les taux d'imposition.

-----

## ENJEUX POUR LA COMMUNE

- ✚ Pas d'augmentation des taux d'imposition pour préserver le pouvoir d'achat,
- ✚ Maintenir la maîtrise de nos Frais de fonctionnement, même dans le contexte du développement de nos services pour conserver une capacité d'autofinancement sécurisée.
- ✚ Poursuite du Programme d'investissements pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune
- ✚ Demeurer attentifs aux opportunités immobilières centre bourg et rechercher des opérateurs pour densifier cet espace avec une programmation maîtrisée à terme.
- ✚ Rechercher des ressources extérieures sans perdre de vue que les contributions de Laval agglo et les dotations de l'état auront une tendance au mieux stable, voire baissière.
- ✚ Recherche Dynamique de recettes foncières industrielles supplémentaires en favorisant les extensions, le développement des entreprises en place et des créations d'activités nouvelles.
- ✚ Maintenir notre capacité d'autofinancement.
- ✚ Faiblesse de notre effort fiscal qui s'avère pénalisante dans le calcul de nos dotations, phénomène qui risque de s'amplifier, y compris en terme de subventions d'équipement.

### Nos leviers

- 1 Agir sur les Taux d'impositions, rechercher et analyser d'autres ressources fiscales
- 2 Favoriser le développement industriel source de TFB
- 3 Maîtriser les coûts de fonctionnement
- 4 Planifier nos investissements
- 5 Poursuivre un développement maîtrisé et régulier de nos zones d'habitat

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** de toutes les informations et projections qui ont été portées à sa connaissance dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

### **OBJET : BÂTIMENTS BIENS COMMUNAUX – Reversement à Méduane habitat des dépôts de garantie versés par les locataires du Château de la Motte.**

#### Exposé de Dominique ANGOT

La commune de LOUVERNÉ s'est portée acquéreur, par voie de préemption, de l'immeuble cadastré section AE n°1, situé lieu-dit "La Motte" à Louverné, en vue de le destiner à une opération de réhabilitation -construction de logements sociaux.

L'acte de vente reçu le 7 novembre 2014 par maître Nadine RIOU, avec la participation de maître Bernard CARVAIS emportait reversement au profit de la commune des dépôts de garantie versés par les occupants des parties louées du bâtiment (soit 1 260,91 €).

Par délibération en date du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a décidé la vente de l'ensemble immobilier de "la Motte" à Méduane Habitat, opérateur retenu pour mener à bien l'opération de réhabilitation – construction de logements sociaux souhaitée par la commune.

L'acte de vente correspondant a été reçu par Maître Nadine RIOU, notaire associée à Laval, le 30 décembre 2014 ; il dispose "que les parties font leur affaire personnelle de tous comptes de prorata de loyers, remboursement éventuel de loyers d'avance ou dépôts de garantie et de tous comptes de charges".

**Ceci exposé,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29 ;

VU l'acte de vente reçu par Maître Nadine RIOU le 30 décembre 2014 ;

**Il vous est proposé, après avoir délibéré ;**

- ↳ **D'AUTORISER** le remboursement à Méduane Habitat des dépôts de garantie encaissés lors de l'acquisition du Château de la Motte.
- ↳ **DE CONVENIR** de l'émission du mandat correspondant (1 260,91 €) après le vote du budget primitif 2015.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**OBJET : C.L.S.H. – ENFANCE JEUNESSE – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dossier n° 2001-138**

Exposé de Nelly COURCELLE

La convention "prestation de service ALSH<sup>1</sup>" conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Mayenne avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est arrivée à son terme de 3 ans le 31 décembre 2014.

La CAF propose à la signature de la commune une nouvelle convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service "ALSH" pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

**Ceci exposé,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

**Il vous est proposé, après avoir délibéré ;**

- ↳ **D'APPROUVER** les termes de la nouvelle convention "prestation de service ALSH" à intervenir avec la CAF.
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à la signer et à en poursuivre l'exécution.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**OBJET : CENTRE DE LOISIRS – PERSONNEL – RÉMUNÉRATION 2015 DES ANIMATEURS CONTRACTUELS.**

Exposé de Nelly COURCELLE

---

<sup>1</sup> Accueil de loisirs sans hébergement

Sur proposition de votre commission des Finances réunie le 20 janvier 2015,

**Il vous est demandé, après avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

VU les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

- ➔ **DE PROCÉDER** au rajustement annuel de la rémunération des agents contractuels des centres de loisirs en retenant le taux de 1 % qui a été celui retenu pour l'évolution de nos tarifs.

Cette rémunération s'établirait comme suit à compter des prochaines vacances scolaires:

	<b>Rémunérations 2014(*)</b>	<b>Rémunérations 2015(*)</b>
. Directeur hiver, pâques et juillet	<b>105,00</b> €/jour travaillé	Personnel statutaire
. Directeur Adjoint juillet	<b>67,00</b> €/Jour travaillé	<b>67,50</b> €/Jour travaillé
. Directeur août	<b>67,00</b> €/Jour travaillé	<b>67,50</b> €/Jour travaillé
. Animateur/Directeur camps ados	<b>67,00</b> €/jour travaillé	<b>67,50</b> €/jour travaillé
. Animateur diplômé	<b>60,00</b> €/Jour travaillé	<b>60,50</b> €/Jour travaillé
. Animateur diplômé camps ados	<b>60,00</b> €/Jour travaillé	<b>60,50</b> €/Jour travaillé
. Animateur stagiaire ou - de 18 ans	<b>52,00</b> €/Jour travaillé	<b>52.50</b> €/Jour travaillé
. Indemnité de nuitée en séjour	<b>3,70</b> €/nuit	<b>3,75</b> €/nuit

(\*) *Congés payés inclus*

Chaque Directeur, Directeur adjoint ou animateur pourra en outre bénéficier d'une ½ journée de préparation rémunérée pour les petites vacances et de un à quatre jours de préparation rémunérés pour les vacances d'été.

- ➔ **D'INDEMNISER** les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service sur la base des indemnités kilométriques prévues par les décrets 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et 2006-781 du 3 juillet 2006.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

**OBJET : DOMAINE PRIVÉ – DOMAINE PUBLIC – Création d'une servitude de surplomb par des conducteurs aériens d'électricité sur une parcelle communale lieu-dit "l'allée", la Haute Marche.**

Exposé d'Éric COUANON

Dans le cadre de son projet de renforcement du réseau haute et basse tension au lieu-dit "la haute marche", ERDF MAYENNE envisage la pose d'un réseau basse tension en câble torsadé isolé , sur un linéaire de 50 mètres environ, en surplomb de la parcelle communale cadastrée A n°219 dite "L'allée".

La réglementation en vigueur impose la passation d'une convention en vue d'établir les servitudes correspondantes.

**Ceci exposé ;**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-29 ;

VU la demande présentée par l'entreprise "ERAS TPL" pour le compte d'ERDF (*Electricité Réseau Distribution France*) site de Laval ;

**Il vous est proposé après avoir délibéré :**

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention établissant cette servitude ;
- **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents utiles à cet effet.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**OBJET : URBANISME – LOTISSEMENTS – Approbation du modificatif n°2 du permis d'aménager le lotissement à usage d'habitation dit "du Cormier".**

Exposé de Dominique ANGOT

Par délibération n° 13-01-08 en date du 29 janvier 2013, le conseil municipal a autorisé le dépôt des demandes de permis d'aménager les lotissements à usage d'habitation dits "de la barrière" et "du Cormier".

La mise en œuvre des opérations d'habitat groupé que la société "Procivis" envisage de réaliser sur les lots 1 à 4 et 10 à 13 du lotissement du « Cormier » nécessite d'apporter quelques adaptations mineures au plan de composition et au plan des travaux d'équipement afin d'optimiser la densité des opérations et leur intégration dans le site.

**1) Modifications apportées au plan de composition (PA4)**

- suppression de l'implantation obligatoire d'une partie de la construction principale
- suppression des emplacements imposés en entrée de lot
- suppression des places de stationnement publiques en façade des lots 1 à 4 et 10 à 13.
- modification du périmètre des lots 1 à 4 et des lots 10 à 13

**2) Modifications apportées au plan des travaux d'équipement (PA8)**

- suppression de l'implantation obligatoire d'une partie de la construction principale
- suppression des emplacements imposés en entrée de lot
- suppression des places de stationnement publiques en façade des lots 1 à 4 et 10 à 13.
- modification du périmètre des lots 1 à 4 et des lots 10 à 13

**Ceci exposé,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

**VU** le permis d'aménager le lotissement "le Cormier" délivré le 26 avril 2013 ;

**Il vous est proposé, après avoir délibéré :**

- **D'AUTORISER** le Maire à déposer la demande de modification n°2 du permis d'aménager le lotissement dit "du Cormier" telle que décrite ci-avant ;
- **DE L'AUTORISER** également à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la validation rapide de cette modification.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**OBJET : BÂTIMENTS COMMUNAUX – FINANCES COMMUNALES –  
Autorisation donnée au Maire de déposer trois dossiers de demande  
de subvention au titre de la DETR 2015.**

Exposé de Gilbert HOUDAYER

Une circulaire de Monsieur le Préfet de la Mayenne en date du 17 décembre 2014 nous rappelle les modalités d'attribution de la DETR (*dotation d'équipement des territoires ruraux*). Figurent ainsi au rang des opérations éligibles :

- Les constructions restructurations et extension des bâtiments scolaires
- Les constructions ou restructuration des mairies et hôtels communautaires
- Les constructions, restructuration et extensions de locaux sportifs et culturels homologués.

Trois opérations inscrites au programme des investissements communaux du projet de budget 2015 répondent aux critères d'éligibilité à la DETR arrêtés par la commission d'élus compétente lors de sa réunion du 8 décembre 2014 :

- Le projet de restructuration-extension de l'école élémentaire Jean de la Fontaine dont la Maîtrise-d'œuvre a été confiée au cabinet A3 Architecture
- Le projet de restructuration-extension de la Mairie dont la Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Fred PETR-architectes.
- Le projet de restructuration de la salle Pierre de Coubertin (réfection du sol sportifs, mise en accessibilité, remplacement des panneaux de Basket et réfection de l'étanchéité de la couverture);

**Ceci exposé ;**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

VU la liste des catégories d'opérations éligibles à la DETR 2015 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux projetés par la commune, tels que listés ci-dessus, entrent dans le cadre des opérations éligibles à la DETR 2015 ;

**Il vous est proposé, après en avoir délibéré ;**

- ↪ **D'ADOPTER** les projets dont il s'agit tels qu'ils résultent des plans et descriptifs estimatifs validés par vos commissions spécialisées
- ↪ **D'AUTORISER** le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2015 afin d'abonder le financement de ces projets.
- ↪ **DE CONVENIR** que le plan de financement de chacun de ces projets sera établi par le Maire en retenant les montants plafonds d'investissement subventionnable et les taux qui leur sont appliqués, le solde étant autofinancé.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – Autorisation donnée au Maire  
d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant  
le vote du BP 2015.**

Exposé de Gilbert HOUDAYER

L'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 dite d'amélioration de la décentralisation, dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

En complément de votre décision n°14-10-109 en date du 16 décembre 2014,

**Il vous est proposé, après avoir délibéré;**

- ↪ **D'AUTORISER** (*avant le vote du budget primitif 2015*) l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :

**I) BUDGET GÉNÉRAL**

<b>Imputation (Chapitre, Article, Fonction)</b>	<b>Libellé</b>	<b>MONTANTS</b>
<b>20155-2313-21</b>	Requalification-extension groupe scolaire	16 000
<b>20156-2313-020</b>	Extension et réaménagement Mairie	16 000
<b>16-165-01</b>	Dépôts et cautionnements versés	1 850
	<b>TOTAL</b>	<b>33 850</b>

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

La séance est levée 22h45

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

Vu bon pour diffusion  
La secrétaire de séance  
Béatrice BOUVET



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015**

**FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS**

<b>Alain BOISBOUVIER</b>		<b>Sylvie VIELLE</b>	Excusée – Pouvoir à Nelly COURCELLE
<b>Eric COUANON</b>		<b>Christiane CHARTIER</b>	
<b>Dominique ANGOT</b>		<b>Nelly COURCELLE</b>	
<b>Guy TOQUET</b>	Excusé – Pouvoir à Alain BOISBOUVIER	<b>Céline BOUSSARD</b>	
<b>Gilbert HOUDAYER</b>		<b>Françoise RIOULT</b>	
<b>Marie-Françoise LEFEUVRE</b>		<b>Marie-Christine DULUC</b>	
<b>Jean-Louis DÉSSERT</b>	Excusé – Pouvoir à Eric COUANON	<b>Brice THOMMERET</b>	
<b>Hervé FLEURY</b>	Excusé	<b>Didier PÉRICHET</b>	
<b>Isabelle VIELLE</b>		<b>Béatrice BOUVET</b>	
<b>Patrick PAVARD</b>		<b>Josiane MAULAVÉ</b>	Excusée
<b>Fabienne RAFFIER</b>		<b>François HEURTEBIZE</b>	
<b>Sandra GARNIER</b>		<b>Karine TITREN</b>	
<b>Emmanuel BROCHARD</b>		<b>Stéphane THOMAS</b>	
<b>Guillaume LEROY</b>			